

La loi Littoral "s'en sort bien". Pour l'instant...

"Il n'est pas dans nos intentions de bousculer la loi Littoral", affirmait Jacques Mézard, le ministre de la Cohésion des territoires, à l'occasion de son déplacement en Corse en avril dernier. Quelque cinq semaines plus tard, la loi qui depuis 1986 sanctuarise les côtes françaises sur une bande de 100 mètres a pourtant bien failli être sérieusement écornée vendredi à l'Assemblée nationale, à l'occasion du débat sur la loi Elan sur le logement.

Elle s'en sort au final plutôt bien grâce à une solide levée de boucliers opérée par une opposition unie dans un rare mouvement de solidarité. Sur les quatre articles proposés, deux ont été amendés, deux autres tout simplement retirés. Votés le 16 mai dernier

en commission des Affaires économiques, ces mesures impliquaient de déroger à la loi Littoral pour permettre de combler les "dents creuses" qui sont les parcelles vides entre deux bâtiments d'un même hameau; de faciliter l'installation nécessaire aux activités agricoles et marines; d'autoriser l'installation de panneaux photovoltaïques sur le littoral; enfin de permettre l'installation d'équipements collectifs sur les territoires ultramarins et des îles de métropole.

Ces mesures, portées par les élus bretons, impliquaient une sérieuse remise en cause de la loi sur l'ensemble du territoire national. "Depuis plusieurs années, des démarches sont faites en Bretagne pour permettre la construction sur les dents creuses et pour autori-

ser l'installation d'oléiculteurs en Charente-Maritime. Les amendements étaient prêts depuis longtemps. Ils avaient été bloqués en mars 2017. Et ont été, lors des dernières législatives, une promesse électorale des députés LREM", explique Olivier Lozachmeur, spécialiste de la loi Littoral. Le tir groupé de l'opposition, tous bords confondus, a cependant été efficace, contraignant Jacques Mézard et son secrétaire d'État Julien Denormandie à revoir la copie.

Dents creuses et Padduc

D'abord sur la question des dents creuses qui ne pourront finalement être densifiées qu'en dehors des espaces proches des rivages, à la condition de ne pas porter at-

teinte à l'environnement ou aux paysages et à la seule fin du logement ou d'installation de services publics; leurs périmètres devant être au préalable définissent par les Schémas de cohérences territoriales (Scot). "Ce recul s'est opéré sous la pression des députés mais aussi pour faire plaisir à Nicolas Hulot", souffle François Pupponi.

Dans la bataille, le député du Val-d'Oise est ensuite intervenu pour soutenir l'amendement porté par Jean-Félix Acquaviva pour préciser qu'en Corse le Padduc resterait "le document de référence et de se substituer aux Scots intercommunales lorsqu'ils n'ont pas été élaborés". Un amendement finalement voté après une suspension de séance, "un vif débat et l'aide des autres députés dont

Jean-François Mattei et certains élus du camp LREM", précise le nationaliste qui a appelé les députés à être "des sentinelles de la loi Littoral". Tandis que Michel Castellani déclarait qu'en Corse "sa famille politique (...) ne laissera pas prévaloir la logique de l'appât du gain sur une vision maîtrisée politique et écologique".

Dans le temps très contraint imparti aux députés non inscrits, les élus corses sont intervenus en renfort de l'élue de la Réunion Ericka Baureigts pour réclamer, et finalement obtenir, le retrait de la dérogation permettant l'installation des équipements collectifs en territoires ultramarins et dans les îles de métropoles. Comme les autres, cette mesure était vraisemblablement pensée pour le litto-

ral breton mais, peu explicite, elle a suscité de vives interrogations, comme l'explique François Pupponi: "On a pensé entre autres à Tallone. Nous n'avions pas eu d'explications. Forcément, c'était la porte ouverte à tous les fantasmes." Pour Olivier Lozachmeur, la loi Littoral "s'en est bien sortie vendredi, ce n'est pas la fin du monde puisque la bande des 100 mètres n'est pas touchée et que les espaces remarquables sont protégés". Le juriste s'inquiète toutefois de la dérogation facilitant les installations agricoles sur le littoral: "Ça peut être des chèvres, des chevaux pour finalement dériver vers autre chose." Pour François Pupponi, en agissant de la sorte, le gouvernement "a ouvert la boîte de Pandore".

C. M.